

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES  
POUR LA PALESTINE

COMITE DE JERUSALEM

RESTRICTED  
Com. Jer/SR.15  
29 mars 1949  
Original: English

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA QUINZIEME REUNION

tenue à Beyrouth le 29 mars 1949 à 10h30

Présents: M. Yenisey (Turquie) - Président  
M. de la Tour du Pin (France)  
M. Benoist (France)  
M. Eralp (Turquie)  
M. Halderman (Etats-Unis)  
  
M. Barnes - Secrétaire du  
Comité

-----

La plus grande partie de la quinzième réunion du Comité est consacrée à la discussion des mesures à prendre par le Comité et par la Commission par suite de l'information parue dans la Presse que cinq Ministères et certains services du Gouvernement d'Israel seront prochainement transférés à Jérusalem. Cette information parue dans la Presse israélienne a été communiquée par télégramme du Consul Général de France à Jérusalem à la délégation française.

Certains membres du Comité estiment que cette mesure ne peut être interprétée que comme un pas vers l'établissement du Gouvernement tout entier à Jérusalem et la proclamation de cette ville comme capitale de l'Etat d'Israel en tant que fait accompli. On estime que la Commission ne doit pas garder le silence en face de ce qui paraît être un défi aux clauses de la résolution de l'Assemblée Générale. Le fait que M. Shertok a fait allusion à cette mesure quelques semaines auparavant dans une entrevue qu'il a eue avec la Commission ne change en rien la situation et n'oblige pas la Commission de Conciliation à l'accepter. Le Comité décide de recommander à la Com-

/mission

mission d'adresser une lettre au Gouvernement d'Israel déclarant que l'information en question a paru dans la Presse israélienne et que la Commission espère qu'un démenti officiel suivra prochainement. Les membres de la Commission sont d'accord qu'une lettre de "protestation" pourrait plutôt diminuer qu'accroître le prestige de la Commission dans les circonstances actuelles et que la lettre ne devrait pas être rédigée en termes trop énergiques. Puisqu'il importe d'agir rapidement, on doit placer cette question en tête de l'ordre du jour de la réunion prochaine de la Commission qui aura lieu le lendemain matin. La délégation française décide de préparer un projet de lettre au cours de l'après-midi pour le soumettre à l'examen de la Commission. Le Comité décide de suggérer à la Commission qu'elle pourrait transmettre une copie de la lettre et de la réponse, quand celle-ci aura été reçue, au Secrétaire Général à Lake-Success. Toutes les délégations tiendront leurs Gouvernements au courant des mesures prises dans cette question.

En ce qui concerne l'activité du Comité dans l'avenir immédiat, des délibérations ont eu lieu sur l'opportunité de son retour à Jérusalem, des consultations avec les représentants des différentes confessions et une visite à Nazareth, à Tibériade et aux autres Lieux Saints en dehors de Jérusalem. On souligne qu'un retour immédiat à Jérusalem peut ne pas être souhaitable en raison des événements récents et que, dans tous les cas, le Comité suivra la Commission à Tel-Aviv dans quelques jours. Le Comité décide d'ajourner la décision au sujet de ses déplacements futurs, jusqu'à ce que les résultats de la lettre adressée au Gouvernement d'Israel et de la visite de la Commission à Tel-Aviv soient connus.

En attendant, il est décidé que le Conseiller juridique travaillera en collaboration avec les délégations des Etats-Unis et de la France à élaborer le projet d'un statut pour Jérusalem sur la base des projets préparés par ces deux délégations et celui établi par le Conseil de Tutelle.